

ENERGIE NUCLEAIRE



EN OPTANT POUR UN FOURNISSEUR
100 % ENERGIES RENOUVELABLES

Arrêt du nucléaire Savoie

sdn73@no-log.org

PAS D'ARGENT POUR LE NUCLEAIRE – PAS D'ARGENT POUR EDF !

Pourquoi faut-il arrêter la centrale du Bugey, celle de Fessenheim et toutes les autres ?

- L'industrie nucléaire prouve en permanence qu'elle est **catastrophique** pour les générations actuelles et pour celles à venir. Le 14 avril 1984, la fusion du cœur du réacteur N°5 de la centrale du Bugey avait été évitée de justesse suite à une perte d'alimentation électrique.
- La production d'électricité nucléaire **n'est pas économiquement viable** sans subventions massives et conduit à la ruine. L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) estime que le coût d'un accident majeur (par exemple dans un des 4 réacteurs de la centrale du Bugey) pourrait aller jusqu'à 760 milliards d'euros.
- L'industrie nucléaire **menace la démocratie**. EDF et AREVA sont des « états dans l'état » qui imposent leurs volontés, partout où ils sont présents (France, Angleterre, Inde, Kazakhstan, Niger, etc.) et par tous les moyens dont ils disposent.

Que font les « autorités » (gouvernement, Autorité de Sûreté Nucléaire, EDF) ?

- La loi de « transition énergétique » fixe un objectif de réduction de la part du nucléaire, dans la production d'électricité, de 75% actuellement à 50% à l'horizon 2025. Mais elle ne comporte **aucun calendrier de mise à l'arrêt définitif des réacteurs nucléaires**, ni à la centrale du Bugey, ni ailleurs.
- Pire, **l'Etat nucléaire impose l'irréversibilité** en construisant un nouveau site de stockage de déchets nucléaires (CIGEO à Bure en Champagne) et en doublant les capacités de l'installation d'entreposage de la Hague exploitée par AREVA. A la centrale nucléaire du Bugey une véritable « plaque tournante » des déchets nucléaires français (ICEDA) est en construction.
- Et l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), qui fait semblant d'être ferme, **autorise en permanence l'insécurité nucléaire** (par exemple en ayant permis la poursuite de l'exploitation du réacteur N°5 de la centrale du Bugey jusqu'en 2022, alors que l'enceinte de confinement n'était pas étanche).

Que pouvons-nous faire, nous citoyens et consommateurs d'électricité ?

- Les alertes au pouvoir politique, l'interpellation des élus, les recours juridiques, sont des **actions nécessaires** mais qui se heurtent en permanence au pouvoir de l'Etat nucléaire.
- Chaque abonné au réseau de distribution publique d'électricité peut, par contre, **couper immédiatement les vivres à l'industrie nucléaire**, en choisissant un des 5 fournisseurs d'électricité, produite à 100% par les énergies renouvelables, identifiés en Rhône-Alpes.

Cette action est simple à mettre en œuvre

- Rien ne change pour vous, ni vos installations intérieures, ni votre compteur d'électricité, ni la qualité de l'électricité, ni le service de dépannage à appeler en cas de coupure d'électricité sur le réseau public.

-Vous n'avez pas de démarche à faire auprès d'EDF, le nouveau fournisseur s'en occupe et informe également le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité (en général ERDF) pour que le changement se fasse **sans coupure d'électricité** et dans les délais prévus au nouveau contrat.

-Vous paierez les factures au nouveau fournisseur choisi au lieu de les payer à EDF. Il vous faudra simplement relever le numéro d'identification du point de livraison (figurant sur vos anciennes factures) et relever l'index du compteur, à indiquer à votre nouveau fournisseur, au moment du changement. Les démarches se font par téléphone et/ou par mél.

Plusieurs fournisseurs et offres sont disponibles en Rhône-Alpes

5 fournisseurs d'électricité, d'origine exclusivement renouvelable, ont des offres à des prix proches voire inférieurs à ceux d'EDF :

• ENERCOOP	http://www.enercoop.fr/	04 56 40 04 20
• ENALP	http://www.enalp.fr/	04 50 09 91 06
• ENERGEM	http://www.energem.fr/	09 69 39 02 39
• LAMPIRIS	https://www.lampiris.fr/	0800 944 844
• PLANETE OUI	https://www.planete-oui.fr/	09 74 76 30 19

Un comparateur accessible par Internet vous aide à choisir

Pour connaître les conditions techniques et tarifaires, de chaque fournisseur, vous pouvez consulter leurs sites internet ou les questionner par téléphone.

Si vous y êtes éligible les fournisseurs doivent vous proposer le « tarif social ».

Vous pouvez aussi, pour plus de commodité, utiliser le comparateur mis en place par les pouvoirs publics :

<http://www.energie-info.fr/Comparateur-et-outils>

Il vous aidera à choisir votre nouveau fournisseur parmi les 5 ci-dessus et à comparer les prix proposés entre eux et avec les tarifs EDF (voir mode d'emploi détaillé au verso).

Quelques conseils pour vous aider à faire votre choix

De nombreux fournisseurs proposent une offre d'électricité « verte » (100 % renouvelable) mais aussi une offre d'électricité majoritairement nucléaire. Nous vous invitons à vous limiter aux 5 fournisseurs cités ci-dessus qui ne proposent QUE de l'énergie renouvelable (pas de double jeu).

. Recopiez l'adresse du comparateur : <http://www.energie-info.fr/Comparateur-et-outils> et lancez la recherche sur votre moteur favori.

. Dans le cadre bleu à gauche de l'écran, "**Comparateur d'offres**", cochez "d'électricité" puis, après avoir indiqué votre code postal, cliquez sur "Comparez".

. En dessous de "**Mon profil**" et "**Mon logement et moi**", précisez si nécessaire votre commune.

. En dessous de "**Ma consommation**", pour le type d'énergie, "Electricité" est déjà coché en jaune. Laissez-le puis en dessous sélectionnez la puissance actuelle de votre compteur dans la liste proposée par la petite flèche ▼

. Toujours sur la même page, sélectionnez la "Tarification" c'est-à-dire : soit le tarif de base (déjà coché en jaune) ou un double tarif "heures pleines / heures creuses". Dans ce dernier cas, cochez devant "heures pleines / heures creuses".

. En dessous de "Ma consommation", cochez "Je connais ma consommation en kWh" et dans la case "Ma consommation annuelle", indiquez celle-ci en kWh. Vous la trouverez sur vos factures EDF.

Attention : indiquez bien la consommation sur **12 mois consécutifs**.

. Dans "**Mes critères de tri**" et en dessous de "Affichez mes résultats par", sélectionnez "% d'électricité verte", puis indiquez votre préférence entre "Tri croissant" et "Tri décroissant" et enfin si vous le souhaitez cocher « Oui » à "Je souhaite comparer les résultats à mon offre actuelle?" puis sélectionnez votre « fournisseur actuel d'électricité » et enfin « votre option tarifaire actuelle »

Pour obtenir le résultat cliquer sur "COMPAREZ !" en bas à droite puis sur « OK ».

Si vos données sont correctes vous pouvez alors comparer toutes les offres, correspondant à vos données, après avoir cliqué en bas de page sur « voir les offres suivantes ». Sinon vos données ne sont pas correctes vous pouvez modifier votre profil avant de revenir au comparateur.

Attention, parmi les offres affichées il faut identifier les 5 fournisseurs indiqués précédemment en utilisant la liste de la case en haut à droite « Je sélectionne mes fournisseurs ». Après avoir fait cette sélection cliquez sur « Mettre à jour » Pour chaque fournisseur des informations complémentaires sont accessibles en cliquant sur « Détails sur l'offre ».

Pour comparer les offres que vous aurez présélectionnées, limitées à 3 à la fois, cochez dans la case à gauche du nom de chaque fournisseur et cliquez en bas à gauche sur « Comparer ma sélection ».

Lorsque vous avez fait votre choix, avec ou sans l'aide du comparateur, il ne vous reste plus qu'à contacter le fournisseur choisi, par téléphone ou par mél (coordonnées indiquées sur la page de comparaison des offres ou sur le site internet du fournisseur). Celui-ci vous indiquera la marche à suivre pour souscrire un contrat. Les formalités peuvent aussi se faire en ligne sur le site internet des fournisseurs.

